INTERVENTION DE YOHANN MOUGENOT, SOUS-PREFET D'ARGELÈS-GAZOST, A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'ARGELES-GAZOST

(30 novembre 2010)

Monsieur le Maire,

Madame la Députée,

Monsieur le Conseiller général,

Monsieur le Président de la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost, Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour inaugurer ces nouveaux locaux de la communauté de communes d'Argelès-Gazost.

Ceux-ci hébergeront non seulement le siège de la communauté de communes mais également celui du Syndicat mixte du Haut Lavedan. Toutefois, plus que des locaux administratifs, c'est une véritable maison des services publics que nous inaugurons aujourd'hui puisque ce bâtiment accueillera également un relais assistante maternelle.

La communauté de communes d'Argelès-Gazost avait besoin de locaux qui soient à la hauteur de ses ambitions et de son dynamisme. C'est aujourd'hui chose faite et je me réjouis que l'Etat y ait contribué fortement puisque l'ensemble des subventions de l'Etat à ce projet s'élève à un montant de 167 208 euros.

La communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost qui est déjà compétente en matière d'organisation des services scolaires et périscolaires ou encore pour l'entretien des sentiers de randonnée et de VTT diversifie son offre de services à la population.

Mais la communauté de communes est aussi un acteur majeur du développement économique comme le montre sa participation active au projet de Pôle d'excellence rurale de Pierrefitte/Soulom/Villelongue ou encore le projet de création d'une zone d'activité artisanale à Agos-Vidalos sur une partie de l'emprise de l'aire de la Porte des Vallées.

En peu de temps la communauté de communes de la vallée d'Argelès-Gazost a ainsi réussi à s'imposer, par son dynamisme, comme un acteur majeur et même incontournable du développement territorial. C'est en effet une communauté de communes encore jeune puisqu'elle n'a été créée qu'en 2003 de la fusion entre la communauté de communes de l'Extrême de Salles et de celle du Davantaygue.

Cette inauguration est aussi l'occasion pour moi d'évoquer le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales qui vise à conforter et à donner un nouvel élan à l'intercommunalité dans notre pays.

Il ne s'agit certes encore que d'un projet de loi mais les dispositions sur l'intercommunalité ont d'ores et déjà été adoptées par les deux assemblées dans les mêmes termes ce qui prouve qu'un certain consensus existe sur cette question.

La réforme de l'intercommunalité a d'abord pour but de rationaliser l'organisation territoriale de notre pays qui s'est constituée au fil du temps par un empilement de structures administratives aux compétences parfois enchevêtrées. Ce n'est pas pour rien si 83 % des Français considèrent aujourd'hui notre organisation trop compliquée et si 71 % d'entre eux estiment nécessaires de la réformer.

Cette réforme répond donc d'abord à un impératif de simplification, de clarification et d'efficacité.

L'Etat a fait la réforme de son organisation territoriale avec la RGPP. C'est maintenant au tour des collectivités territoriales de se réformer.

Pour cela, il convient d'élargir le périmètre des intercommunalités actuelles et de supprimer les niveaux devenus superflus ou redondants.

Cette réforme va aussi s'accompagner d'un renforcement de la légitimité démocratique des instances intercommunales avec l'élection au suffrage universel direct désormais des délégués communautaires.

Le projet de loi relatif à la réforme à la réforme des collectivités territoriales marque ainsi l'aboutissement de 10 ans de développement de l'intercommunalité depuis l'impulsion donnée en 1999 par la loi Chevènement.

Ce projet de loi fixe surtout un calendrier. Les préfets devront élaborer avec les élus locaux d'ici la fin de l'année 2011 des schémas départementaux de coopération intercommunale qui devront ensuite être déclinés en 2012 et début 2013. Cette démarche de rationalisation de l'intercommunalité devra impérativement être achevée avant la fin du 1er semestre 2013 afin de ne pas perturber les élections municipales de 2014.

Sur la base de ces schémas et pour permettre de respecter le calendrier fixé, des pouvoirs temporaires seront accordés aux préfets pour créer, étendre ou fusionner des EPCI à fiscalité propre ainsi que pour dissoudre ou fusionner des syndicats, après avis de la CDCI dont la composition sera renouvelée pour faire une plus grande place justement aux représentants des structures intercommunales.

2011 sera par conséquent l'année de la réflexion et de la concertation. Le Préfet m'a chargé de mener d'ores et déjà cette concertation avec vous. Je suis donc dès maintenant à votre écoute pour vous aider à faire émerger une organisation intercommunale la plus efficace et la plus adaptée possibles aux exigences du développement de nos vallées et pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie.